

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES LIQUIDATEURS

Saluez bas ! C'est un haut personnage. De son passé vous ne connaissez rien ou peu de chose. Une enquête serait d'ailleurs fort inutile. Ne lui demandez pas des titres. Il en a peut-être, mais il n'est point tenu de les faire valoir. Des garanties ? Il en est de même que pour les titres. Une seule chose suffit : c'est que la volonté toute puissante d'un président de tribunal tire notre homme de l'ombre, du néant, lui confie une liquidation où les millions ne comptent plus que comme des unités. Du coup, voilà notre liquidateur millionnaire. D'abord aucune somme ne lui passe entre les mains sans qu'il n'en prélève le 5/10 pour ses frais et péages et il paraît qu'il existe un art de faire ainsi passer et repasser la même somme en la dépouillant chaque fois du vingtième. De plus il est le maître absolu des biens qu'on lui confie. Sans doute il est chargé de les gérer en bon père de famille. Mais où commence la gestion du bon père de famille et où finit-elle ? Il y a d'excellents pères de famille qui sont d'humeur procédurière, d'autres qui se livrent à des spéculations de bonne foi et qui se trompent. Et comme il doit être aisé de gérer en père de famille un patrimoine qui ne vous appartient pas !

Je ne sais si le scandale de la liquidation des Congrégations ou l'honorableté de M. Combes a voulu essayer de porter quelque lumière appellera l'attention du public et du Parlement sur une situation inadmissible et des procédés intolérables : j'ose le souhaiter. M. Combes nous expliquera peut-être comment des liquidateurs sans fortune la veille, se trouvent le lendemain millionnaires tandis que le fameux milliard des Congrégations se liquéfie, se volatilise, disparaît on ne sait comment. Mais en dehors des considérations de cette nature qui ont évidemment leur valeur, je voudrais que l'attention de la commission d'enquête sénatoriale fut appelée sur la manière dont s'opèrent même normalement, même sans fraude légale, même qualifiée dans notre pays les liquidations judiciaires.

Bien entendu, je ne connais pas les liquidateurs en question. J'ai lu comme tout le monde leurs noms dans la presse. Il y a si je me trompe, un M. Ménage, un M. Lecouturier qui paraissent avoir été particulièrement favorisés. Je ne mets nullement en cause leur honnêteté. Ils s'expliquent devant la commission d'enquête et selon ce qui se passera alors, nous réviserons ou nous ne réviserons pas le jugement que nous portons sur eux. Mais tout de même il me paraît absurde, extravagant, inadmissible et disons le mot, scandaleux à sa manière, que M. Lecouturier ou M. Ménage par le fait qu'ils ont joui de la confiance d'un président du tribunal, en ne travaillant pas plus dans le cours de deux ou trois ans qu'un homme ne travaille d'ordinaire — car je ne sache pas qu'ils soient fourbus — se trouvent prodigieusement enrichis.

Cette disproportion monstrueuse entre le travail et le gain est plus que choquante, elle est vraiment faite pour démoraliser. Songez en effet que l'intervention de ce liquidateur-sans-gueule est parfaitement inutile. Nous avons en France toute une administration qui pourrait les remplacer en offrant elle, toutes les garanties désirables au point de vue des titres, de la capacité, de l'honnêteté. Je veux parler de l'administration de l'enregistrement et des domaines. A la suite d'un concours difficile et qui ne laisse passer que des jeunes gens distingués, nos receveurs de l'enregistrement sont condamnés à végéter sans grand espoir d'avenir, avec des traitements ridicules. Pourquoi ne pas tirer parti de leur compétence, pourquoi ne pas améliorer leur situation en leur confiant des fonctions auxquelles leurs études antérieures les ont préparés ? Il y aurait avanta-

ge à tous les points de vue à faire auxiliaires de la justice de véritables fonctionnaires. Toutes les fois qu'on l'a fait d'ailleurs on s'en est bien trouvé. Sous le régime du Concordat, par exemple, quand un évêché devenait vacant, l'administration de la messe épiscopale était confiée d'ordinaire jusqu'à l'installation du nouvel évêque, au secrétaire général de la préfecture ; ce fonctionnaire s'acquittait de sa mission à la satisfaction de tous. Je ne crois pas que ces administrateurs provisoires des messes épiscopales aient jamais provoqué la moindre protestation des intéressés.

En attendant une réforme dont le sénateur Clémenceau avait pris l'initiative et qui finira quelque jour par s'imposer à la suite de quelque scandale par trop retentissant, suivons les travaux de la commission d'enquête présidée par M. Combes et voyons comment les plus grandes rivières finissent par se perdre en oueds desséchés dans le Sahara des liquidateurs.

Pierre POISSON, Député du Gard.

Chambre des Députés

Séance du 17 février 1908

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Cécaldi demande à interpellier le ministre de la guerre sur la disgrâce d'un lieutenant de la garde républicaine qui avait serré la main à M. Hervé.

M. le ministre de la guerre demande le renvoi à la suite des autres interpellations.

M. Cécaldi insiste pour la discussion immédiate.

Par 365 voix contre 163, l'interpellation est renvoyée.

La Chambre reprend la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

M. Caillaux répond, dans un discours précis et d'une grande éloquence à M. Ribot.

M. Aynard combat le projet et développe plusieurs arguments développés déjà par M. Ribot.

La discussion générale est ensuite close et le passage à la discussion des articles est voté par 487 voix contre 76. Et la séance est levée.

Un discours de M. Maujan

M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, a présidé dimanche, à la mairie des Lilas, un grand banquet organisé par la fédération radicale et radicale socialiste de la circonscription de Saint-Denis.

Prenant la parole à la fin du banquet, le sous-secrétaire d'Etat a dit :

C'est une besogne précise que le suffrage universel a chargé ses élus d'accomplir pendant cette législature, car on peut affirmer que ces électeurs, en faisant confiance au programme des républicains de gauche, ont indiqué nettement leur volonté de voir réaliser les réformes les plus urgentes de ce programme commun avec le concours d'un gouvernement d'action républicaine et sociale.

Et comme le disait, il y a quelques jours à peine, à la tribune de la Chambre le ministre des finances, dans son beau discours en réponse aux adversaires du projet de réforme fiscale, actuellement en discussion : Le gouvernement a le souci de faire une politique, la politique de la majorité.

C'est un problème difficile et délicat, que d'assurer l'équilibre de la vie sociale, que de régler les conditions de communauté d'action en vue d'arriver à satisfaire tous les membres d'une grande collectivité, mais lorsqu'un parti respectueux de ses engagements, a le courage de se maintenir dans la voie d'amélioration immédiate et pratique, qu'il s'est loyalement tracée, sans se détourner de sa tâche par les objurgations de ceux qui veulent davantage, et les récriminations de ceux ne veulent jamais assez, il est bien près d'atteindre aux solutions désirables qui constituent le

progrès d'aujourd'hui, et qui facilitent toutes les conquêtes de demain.

Aujourd'hui, c'est le programme du parti radical qui est entré en voie d'exécution, car si le projet d'impôt sur le revenu figure au premier rang des réformes poursuivies par le gouvernement, c'est que la réforme fiscale est inscrite en tête du programme de notre parti.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur termine en ces termes : « Nous sommes parvenus à une heure décisive de notre évolution politique. Il s'agit d'une œuvre capitale à réaliser, et qui nécessitera l'effort de tous ceux qui entendent tenir parole à la démocratie pour aboutir sûrement, pour condenser le plus avantageusement possible en loi et en droit, les améliorations et les garanties pour lesquelles nous avons si longtemps combattu.

Il est indispensable que le gouvernement et la majorité demeurent étroitement unis, que toutes les bonnes volontés réformatrices se coalisent. Ceux-là seuls n'auront point participé au triomphe des ardentes revendications du parti républicain, qui se seront volontairement exclus de la majorité. »

EN ALLEMAGNE

Le chancelier de Bülow, malade de l'influenza, ne pouvant assister depuis quelques jours aux séances du Reichstag, c'est le ministre des affaires étrangères M. von Schöen, qui a répondu aux diverses questions posées à propos du Maroc et du chemin de fer de Bagdad.

Sur la première question, il a constaté que les récentes déclarations faites par M. Pichon à la Chambre française ne laissent rien à désirer au point de vue de la clarté et de la loyauté de la politique du gouvernement de la République. Il a ajouté pour faire taire les récriminations de certains pangermanistes contre la liberté accordée à nos troupes de se porter dans l'interland de l'influence qu'il « était impossible d'empêcher la France de poursuivre son action actuelle » puis que cette action devait assurer la pacification de la région et permettre aux troupes françaises d'évacuer le Maroc, aussitôt l'ordre et la sécurité rétablies et la police locale installée.

Sur la seconde question, le ministre déclare que le chemin de fer de Bagdad était une œuvre essentiellement économique et ne cachant aucune visée politique préparant la main-mise de l'Allemagne sur l'Asie-Mineure. Il a nié que le gouvernement allemand ait l'intention d'envoyer des colons allemands s'établir le long du parcours de cette voie ferrée ; mais il a reconnu que quelle que put être la participation des capitaux étrangers à cette entreprise, l'œuvre devait rester une œuvre allemande. Le Reichstag s'est reconnu satisfait et a voté en seconde lecture le budget des affaires étrangères.

Comment ils l'écrivent

Une maison d'édition de Leipzig envoie une circulaire à ses clients, pour leur faire part de la publication prochaine d'un atlas ; cette circulaire est rédigée en allemand, en anglais et en français. En voici un extrait :

« Cette publication comprendra tout inscriptions indispensables que politique, couleur, chemins de fer, éventuel aussi chemins de fer importants ; villes, chaînes de montagnes, un intact nouveau éloigner compter, comme est couverte un filet lines des points peut-être jamais cent lignes marines.

« Il est par là possible à calculer aucun de tout éloigner avec le bateau à vapeur rapide.

« La carte est à indispensable chez la extension la transatlantique. »

Les éditeurs de l'Atlas et les Allemands en général n'ignorent pas la géographie ; ils s'en vantent. Toutefois, s'ils veulent nous enseigner, ils devront passer chez nous pour prendre quelques « leçons de conversation. »

Pour ou contre

Un de nos confrères a prié ses lecteurs de bien vouloir donner leur avis sur le divorce. Les réponses sont arrivées nombreuses ; mais il est assez difficile de discerner l'opinion de la majorité ; il y a en nombre égal, semble-t-il, des partisans du divorce, de l'indissolubilité du mariage et de l'union libre.

« Croyez-vous, s'écrie l'un d'eux, que ce soit pour obéir à je ne sais quel maître que je suis avec ma femme depuis 30 ans ? Disons non pour lui faire plaisir et pour qu'il puisse conclure : Vive l'union libre !

« A bas ! répond une dame. « Si vous voulez une France grande, forte et prospère, si vous voulez affermir la stabilité de notre belle patrie et assurer son repeuplement avec des hommes sains et forts, formez des familles indissolubles. »

Vous n'y pensez pas gémit un avoué. Supprimer le divorce, mais de quoi vivrions-nous ?

« Ah ! mais non ! s'exclame un homme dont la femme est folle, ne supprimez pas le divorce. Je tiens à me remarier : « Je souffre de la solitude, qui est plus difficile à supporter dans nos petites villes où la moindre sortie, le plus petit de vos actes — oh ! — est espionné. »

Ne serait-ce que pour faire plaisir aux avoués, et au mari à qui la curiosité provinciale interdit toute distraction, votons pour l'élargissement du divorce.

Les parentés amusantes

Si vous n'avez rien de mieux à faire, lisez cet écho et essayez de le comprendre.

Un homme épouse une veuve qui de son premier mariage avait une fille. Son père eut l'idée singulière de tomber amoureux de cette fille et de l'épouser.

Mon père, dit l'intéressé, devint ainsi mon grand-père, tandis que ma belle-fille devenait ma belle-mère, puis qu'elle avait épousé mon père. Bientôt ma femme eut un fils, qui fut le fils de la mère de la femme de mon père et en même temps mon oncle, puisqu'il était le frère de ma belle-mère ; voilà donc mon propre fils qui devient mon oncle. La femme de mon père elle aussi, devint mère d'un garçon qui fut à la fois mon demi-frère et mon petit-fils, puisqu'il était le fils de la fille de ma femme. Bref, ma femme se trouvait être ma grand-mère, car elle était la mère de la femme de mon père. Moi, je n'étais pas seulement le mari de ma femme, mais j'étais aussi son petit-fils. Et comme le mari de la grand-mère d'une personne est appelé grand-père de celle-ci, il arriva que je devins mon propre grand-père !

C'est limpide, n'est-ce pas ?

INFORMATIONS

Au Maroc

L'occupation de Mar-Chica par les troupes espagnoles

Une note communiquée par le ministère des affaires étrangères, expose les raisons qui ont motivé l'occupation de Mar-Chica, raisons qui ont été communiquées par les représentants de l'Espagne aux ministres des affaires étrangères des puissances signataires de l'acte d'Algésiras, en même temps que l'expédition était ordonnée.

Ces considérations sont basées sur l'observation du traité de 1894 qui oblige le Maghzen à assurer la sécurité des régions environnantes des places espagnoles, la nécessité d'adopter des mesures pour éviter que les tribus ennemies du Rif, viennent vider leurs querelles dans les limites des territoires espagnols et surtout

pour mettre fin à la contrebande exercée sur le littoral.

Devant l'impossibilité d'obtenir du Maghzen de faire le nécessaire, pour mettre fin à la situation actuelle, et après le départ de la mehalla de Mar-Chica, abandonnée par le Maghzen, l'Espagne se résolut à occuper Mar-Chica.

La note répète que cette mesure n'est que provisoire et que les forces espagnoles seront retirées quand le Maghzen remplira ses engagements.

La Epoca dit que les deux escadrons de cavalerie qui devaient partir pour Mar-Chica dans quelques jours s'embarqueront probablement demain pour cette destination. D'autres effectifs du génie seront également envoyés. L'occupation de Mar-Chica produit une bonne impression parmi les indigènes.

Une avance de 2 millions et demi est consentie à El Mokri

La banque d'Etat marocaine a consenti à l'unanimité, une avance de 2 millions et demi de francs, demandée par El Mokri et destinée exclusivement au paiement de la solde des garnisons marocaines des ports. Cette décision a été prise en considération des intérêts des étrangers qui ne pouvaient que souffrir des désordres locaux par suite du non-paiement des troupes chérifiennes.

AU PORTUGAL

La réunion des ministres avec le roi a duré plus d'une heure. Après la signature des décrets le roi a causé avec les ministres, et les a priés de venir fréquemment au palais. Cela, a-t-il dit, dans l'intérêt de l'Etat.

L'état de la reine Maria Pia s'est amélioré. Elle a fait, sur le conseil de ses médecins, une petite promenade dans les jardins du palais d'Adjdar.

De nouvelles lettres de créance seront prochainement envoyées à tous les chefs de missions accrédités à l'étranger.

Toutes les églises du Portugal continuent à célébrer des services religieux pour le repos de l'âme du roi Carlos et du prince Louis-Philippe.

M. Franco à Gènes

M. Franco a rendu visite au journal catholique *Cittadino*, pour remercier le directeur qui a publié un article examinant avec sympathie son œuvre de dictateur en Portugal.

Au cours de la conversation, M. Franco a rappelé que, malgré les progrès assez lents en Portugal, il avait réussi à introduire le repos hebdomadaire, établi des Caisse d'épargne populaires et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières. Il conclut ainsi :

« On discute beaucoup aujourd'hui le tragique épilogue de ma lutte politique, mais on oublie complètement tout le bien qui a été préparé et réalisé pendant ma dictature. »

Suspension et révocation des maires

La Commission sénatoriale chargée d'examiner la proposition de M. Gourju tendant à modifier l'article 86 de la loi municipale pour l'organisation de la procédure de suspension et de révocation des maires ou adjoints, s'est réunie samedi sous la présidence de M. Méline, pour entendre M. Clemenceau président du Conseil, assisté de M. Maringer, directeur de l'administration départementale et communale. Une note lue par M. Clemenceau, et remise par lui à M. Méline, a déterminé facilement après un rapide échange d'observations, l'accord le plus complet entre la Commission et les représentants du gouvernement. Ceux-ci acceptent sans difficulté le principe qu'à l'avenir les maires ou adjoints devront être entendus avant de subir un arrêt de suspension ou un décret de révocation, et que ces actes devront toujours être motivés.

Quand au recours devant le Conseil d'Etat, M. Clemenceau a exprimé l'i-

dée qu'a partagée la Commission qu'une fois cette règle posée, les maires ou adjoints se trouveront placés sous l'empire du droit commun, c'est-à-dire sous l'application de l'article 9 de la loi du 24 mai 1872, qui organise la compétence du Conseil d'Etat, pour excès de pouvoir en toute matière administrative.

Contre les modernistes

L'abbé moderniste Loisy vient de s'attirer les foudres de M. Amette, archevêque de Paris, qui a décrété que les lecteurs de ses livres seraient frappés d'excommunication majeure. L'abbé Loisy a encouru plusieurs condamnations semblables sans qu'elles aient traversé ses recherches de savant, sans qu'elles l'aient empêché de publier les résultats de ses travaux.

Les fonds du pari mutuel

La Commission de répartition des fonds du pari mutuel pour les œuvres de bienfaisance s'est réunie au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Ruau, ministre de l'agriculture.

Après un exposé présenté par M. Cabaret, directeur, et duquel il résulte que les fonds recueillis et actuellement disponibles s'élèvent à 4 millions 580.000 francs, la Commission a immédiatement procédé à la répartition de cette somme entre 153 parties prenantes dont 32 unités à Paris ou dans le département de la Seine, pour une somme de 1 million 400.000 francs et 121 dans les départements pour une somme globale de 2 millions 875.000 francs.

Enfin, les œuvres françaises d'assistance situées à l'étranger reçoivent 945.000 francs.

Un dirigeable militaire géant

Une commission technique examinée au ministère de la guerre les plans d'un nouveau dirigeable établi par l'ingénieur Juliot, à qui l'on doit le « Lebaudy » et le « Patrie ».

Les principales caractéristiques du nouvel engin sont : longueur, 100 mètres ; diamètre au fort, 11 m. 50, soit un allongement de 8 diamètres 69, très propre aux grandes vitesses ; volume, 7.000 à 8.000 m. c. Deux moteurs, chacun à quatre cylindres, de 120 chevaux (soit 240 chevaux au total). Le poids du moteur nu et de sa chemise d'eau en cuivre est de 280 kilos.

Les moteurs seraient indépendants ce qui permettrait en cas de panne, comme la panne dont fut victime le « Patrie », de continuer à progresser et à gouverner avec le seul secours du deuxième système moto-propulseur.

La rigidité de l'enveloppe serait obtenue par l'emploi d'un ballonnet à air alimenté par un ventilateur à grand débit. Deux hélices à axe vertical viendraient aider à la stabilisation d'altitude sans jet de lest.

Le système moto-propulseur comporterait deux paires d'hélices propulsives (chaque paire d'hélices disposée comme celle du « Patrie »), et qui pourraient être placées, une paire en avant de la nacelle, une autre paire en arrière.

La vitesse prévue de ce nouveau dirigeable est de 60 kil. à l'heure.

Le poids utile que l'on pourrait transporter à cette vitesse, hommes, lest, essence, projectiles, etc., donnera à ce ballon un rayon d'action et une puissance offensive qu'on ne peut espérer d'aucun autre dirigeable construit jusqu'à ce jour.

Cependant ce projet, tel qu'il est soumis n'implique pas l'abandon des cubes moyens, tels que « République » et « Liberté » actuellement en construction, et qui sont parfaitement appropriés au rôle qui leur est destiné. Rappelons que le « Patrie » avait 62 mètres de long, 10 m. 30 de diamètre au fort, cubait 3.600 mètres et possédait un moteur de 70 chevaux.

Petites Nouvelles

La cour d'assises du Rhône a condamné à la peine de mort le jardinier Guffard qui le 29 novembre tua pour la voler, en l'absence de son maître, sa patronne, Mme Daisey et la domestique.

La 17e exposition annuelle des Orientalistes français vient de s'ouvrir sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz.

M. Cruppi a présidé dimanche le banquet des anciens élèves de l'Ecole supérieure de commerce et d'industrie de Paris.

La soldes des officiers subalternes de l'armée allemande doit être augmentée prochainement : le projet de loi coûtera 13.750.000 francs à l'Allemagne.

L'ordre a été donné au port de Toulon de procéder le plus tôt possible à l'armement du nouveau cuirassé Justice, pour qu'il entre en escadre de la Méditerranée dans la division de l'amiral Kiesel.

Noury-Bey secrétaire général du ministère des affaires étrangères de Turquie est mort de la rupture d'un anévrysme.

CHRONIQUE LOCALE

Ils s'amuse !

L'ami Dulac a provoqué un nouvel épanchement de bile du Scalpeur, par sa lettre de dimanche à la feuille d'à-côté.

Cette lettre n'a pas fait plaisir au demi-quarteron d'hommes d'affaires qui se réunissent dans la chapelle où la coterie des trois anabaptistes parlementaires tient ses assises quand il y a un mauvais coup à organiser.

Et le Scalpeur qui laisse à la Rédaction le soin de signer, cache mal son dépit dans les commentaires dont il fait suivre la lettre de Dulac.

Il ne nous appartient pas de relever les insinuations et les attaques à l'adresse de l'ami Dulac : celui-ci se charge largement de le faire ainsi que nos lecteurs ont pu le voir ; mais nous, nous manquerions à notre rôle si nous ne soulignons, au moins, le passage suivant de ces commentaires.

« Tous ceux qui, loyalement, avaient accepté leur programme devaient être défendus par (la feuille) d'à-côté. » Ils l'ont été et ils le seront encore. » Savez-vous, lecteurs, de quel programme il s'agit ? Eh bien, de celui de M. de Verninac !

C'est le programme du regretté vice-président du Sénat que défendent les Béral et les Bourdin !

Qui donc s'en serait douté ? Et qui le croit ?

Libre à la feuille d'affirmer son amitié pour les politiciens que la démocratie du Lot a rejetés, mais qu'elle ne se gaussé pas de ses lecteurs en écrivant que les Béral, les Rey et les Bourdin ont soutenu en janvier et en mai 1906 et depuis cette époque, la politique nettement radicale de de Verninac.

Est-ce que les adversaires de de Verninac ne furent pas tous ceux qui aujourd'hui se réunissent rue des Ecoles ? A qui fera-t-on croire que les candidats patronnés en juillet par les Béral, les Rey et les Bourdin sont les partisans de cette politique que défend si ardemment le regretté de Verninac ?

Mais les gens de la feuille jouent leur rôle : ils continuent à se moquer de leurs lecteurs, pauvres bêtes qui, vraiment, sont à plaindre plus qu'à blâmer !

L. B.

SÉNAT

A la suite du dernier tirage au sort qui a eu lieu au Sénat dans la séance du 14 février, M. Rey fait partie du 1er bureau, M. Béral du 5e et M. Cocula du 6e.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

A la suite du tirage au sort des bureaux de la Chambre, M. Malvy fait partie du 7e bureau, M. Bécays du 10e et M. Mulin-Bourdin du 11e.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le Vendredi 21 Février courant à 2 heures du soir.

Ordre du jour :

Nomination des Commissions. Dépenses imprévues. — Compte rendu.

Soutiens de famille. — Demandes diverses. — Chemin vicinal n° 13. — Indemnité pour dommages : Barreau.

Inhumation d'indigents. — Demande de crédits.

Aliéné A... — Mode de paiement. Pétition des habitants de Cabessut. Affaires diverses.

Rapports des Commissions. Legs Lartigue Louise. — Avis.

BANQUE DE FRANCE

Dans le compte rendu de l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de France, du 30 janvier 1908, nous relevons dans le tableau des opérations effectuées, les résultats suivants pendant l'année 1907 pour la succursale de Cahors.

Opérations pour le compte du trésor public : Versements des trésoriers-payeurs généraux : 6.071.500 francs ; Prélèvements des trésoriers-payeurs généraux : 9.184.000 francs.

Effets escomptés à Cahors, sur Paris : 64, s'élevant à la somme 133.400 francs ; sur place : 6.773 s'élevant à 1.613.500 francs ; sur province : 3.052 s'élevant à 1.063.800 francs.

Effets mis en recouvrement : 28.062 s'élevant à la somme de 6.111.600 francs.

Voici comparativement à l'année 1906 le montant des opérations effectuées à la succursale de Cahors durant 1907 :

Montant des opérations en 1906 : 4.482.800 francs ; en 1907 : 7.883.900 francs ; soit une augmentation de : 3.401.100 francs.

Le total des opérations de la succursale est de 7.883.900 francs. Néanmoins il y a un déficit de 1.619 francs.

Dans le classement des succursales selon l'importance de leurs opérations pendant l'année 1907, la succursale occupe le 126e rang sur 127 succursales.

En 1906, elle occupait le 127e rang.

FÊTES DE JUIN

A l'initiative du Syndicat du Commerce et de l'Industrie et de la Presse locale, une réunion a été décidée pour Vendredi 21 février à 8 heures 1/2 du soir, dans une des salles de la Mairie, pour rechercher les voies et moyens d'organiser des fêtes de Charité pour le mois de Juin.

La commission provisoire fait appel à toutes les bonnes volontés, même individuelles et espère aussi que toutes les sociétés voudront bien lui prêter leur concours pour donner à ces fêtes le plus d'éclat possible.

Don au Musée

Au cours des fouilles faites pour la construction des nouveaux bâtiments des magasins des tabacs, il a été découvert ; 1. une mosaïque gallo-romaine mesurant 3 mètres sur 1 mètre 50 ; 2. une urne en poterie de la même époque ; 3. un sarcophage en grès, sans sculpture ; ce dernier, découvert sous le maître-autel de l'église Saint-Géry, et la mosaïque et l'urne, à 2 mètres sous le sol, dans la cour du magasin des tabacs.

Ces trois objets intéressants viennent d'être offerts à notre musée par l'administration des manufactures de l'Etat.

Banquet du Vélo-Sport

Le banquet annuel organisé par le V. S. C. a eu lieu dimanche dans les salons de l'Hôtel de l'Europe.

M. le docteur Gélis présidait cette fête qui obtint toujours un beau succès parmi les fervents de la pédale.

Au dessert, M. Gélis a porté un toast qui a été très applaudi de tous les convives.

Inspection d'académie

M. Marty, commis d'inspection d'académie à Cahors, est promu de la 3e à la 2e classe de son grade. Félicitations.

Anciens soldats

Nous prions tous les anciens soldats de sept à quatorze ans de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu le 23 février courant, à 2 heures du soir, dans une des salles de la mairie de Cahors.

Ordre du jour

1° Nomination d'un délégué pour assister au congrès qui se tiendra à Clermont-Ferrand le 15 mars 1908. 2° Communications importantes.

Les Prévoyants de l'Avenir

405e Section

Les dames, bien que n'étant pas « aménables », sont instamment priées d'assister à l'assemblée générale et extraordinaire du 23 février.

Tous les sociétaires devront être porteurs de leur livret.

L'amende, pour absence non motivée par lettre ou par carte postale, sera rigoureusement exécutée.

Le Président,

PARAZINES.

Situation agricole

L'Officiel publie, d'après les rapports des professeurs d'agriculture, les renseignements suivants sur la situation agricole dans le département du Lot :

La température du mois de janvier a été extrêmement douce et la neige n'est apparue qu'à la fin du mois.

L'aspect des céréales est très satisfaisant. Les animaux ont pu pâturer jusqu'à ces jours derniers et les faibles réserves de fourrages ont été économisées. Le commerce du bétail est très actif et les cours restent très soutenus.

La taille de la vigne est avancée. On signale de nouvelles plantations de vignobles et d'arbres fruitiers. Les premiers soutirages des vins sont terminés : d'une manière générale, la qualité est satisfaisante et sensiblement supérieure aux précédentes.

Société d'agriculture du Lot

Le 15 ont eu lieu les élections générales du bureau et des diverses commissions de la Société d'Agriculture du Lot.

Malgré la manœuvre que nous avons signalée samedi, l'ancien bureau est réélu à une forte majorité.

Avant le dépouillement, quelques réactionnaires impénitents et malheureux qui subsistent encore dans la société, ont présenté à M. Delbreil des observations que celui-ci a réfutées avec une possession de soi, une vigueur et une clarté qui les a laissés bouche bée.

Notamment l'un d'eux lui a demandé de quel droit il siégeait comme président au bureau de vote ! ! ! Cette énormité, dont M. Delbreil a fait justice avec sa netteté coutumière, a singulièrement amusé l'auditoire, et la petite comédie a d'ailleurs été de courte durée.

**

Voici les résultats du vote :

Volants : 133.

Majorité absolue : 67.

Ont été élus :

Bureau :

Président : M. Delbreil propr. à Caix-Luzech ; Vice Présidents : MM. Dulac propr. à Cahors ; Loubet conseiller général à Figeac ; D. Fontanilles conseiller G. à Gourdon ; Secrétaire : M. Dr Aymard à Cahors ; Vice-secrétaire : M. Miquel vétérinaire à Cahors ;

Commission d'administration : MM. Combarnac propr. à Cahors ; Rodes notaire à Peyrilles ; Martin G. avocat à Cahors ; Dalet propr. au Montat ; D. Pezet, maire de Figeac.

Commission d'agriculture : MM. Carrié propriétaire à Grézels ; Combes viticulteur à Vire ; Delthil vétérinaire à Puy-l'Evêque ; Rodes notaire à Peyrilles ; Dalet propr. au Montat ; Vinet propr. à Arbouys ; Laporte propr. à Caillac ; Delbru propr. à Bégous ; Vivies propr. à Cahors ; Arnaudet propr. à Lacapelle ; Alphonse Laurent à Cahors ; Lompech vétérinaire à Gourdon ; Villard propr. à Souillaguet ; Souliacroups propr. à Nozac ; Rigal propr. à Espère.

Commission d'industrie : MM. Paulus propriétaire à Cahors ; Martin, propriétaire à Luzech ; Malvy, conseiller général à Souillac ; Cahier profès. à l'Ec. Normal à Cahors ; Cubaynes Négociant à Cahors.

Commission de rédaction : MM. Coueslant Imprimeur à Cahors Brassac Imprimeur à Cahors ; Bergon Imprimeur à Cahors ; Girma libraire à Cahors ; Gerbié imprimeur à Gourdon.

Conseil de Préfecture

Le Conseil de Préfecture du Lot s'est réuni le vendredi 14 février, à 2 heures de l'après-midi, il a statué sur l'ordre du jour suivant :

1. Mlle Bouteau, de Figeac. (Personnelle-Mobilière). Demande en décharge. — Demande rejetée.

2. M. Delfour, Paul, de Prayssac. (Patente). Demande en dégrèvement. — Demande rayée du rôle par suite du désistement de M. Delfour.

3. M. Dufau, Louis, de Fons. (Mobilier). Demande en réduction. — Expertise ordonnée.

4. M. Gay, Jean, de Lebreil. (Patentes). Demande en décharge. — M. Gay, soutient sa demande qui est combattue par l'Inspecteur des Contributions directes. Le Conseil rejette la demande de M. Gay.

5. Les Carmélites de Figeac. (Mobilier). Demande en réduction. — Demande rejetée.

6. M. Lasvènes, Jean, de Castelnaud. (Patente). Demande en réduction. — Désistement sur audience.

7. M. Gary, Antoine, de St-Caprais. (Prestations). Demande en décharge. — Demande rejetée.

8. M. Alaux, Antoine, de Soturac. (Mobilier). Demande en réduction. — Demande rejetée.

9. M. Durieu, de Figeac. (Patente). Demande en dégrèvement. — Dégré-

vement de 129 fr. accordé. Le surplus de la demande rejeté.

10. M. Fricot, de Figeac. (Mobilier-Patente-Portes et fenêtres). Demande en dégrèvement. — Demande renvoyée à une séance ultérieure sur demande de M. Fricot.

11. M. Frayssac, de Prayssac. (Patente). Demande en décharge. — Demande rejetée.

12. M. Murat, de Cajarc. (Patente). Demande en dégrèvement. (Contre l'Administration des Contributions directes). — Demande rejetée.

13. Les sieurs Labie et Roche, de Gourdon, contre l'Etat (Chemin de fer). Ligne de Gourdon à Carsac. Demande en indemnité pour dommages. — Demande renvoyée sur la demande des parties.

14. M. Vidal, Pierre, entrepreneur à Groléjac, contre la commune de Milhac. Construction de la maison d'école. Demande en paiement du solde des travaux. — Demande mise en délibéré.

15. Le Service de la Navigation du Lot contre le sieur Galtié, de Cénévières. Procès-verbaux de délits de grande voirie. — Demande renvoyée sur la demande de M. Galtié.

16. Le sieur Saux, Henri, contre la commune de Floressas et le département du Lot. Domicile de secours. — Mise en délibéré.

Soutiens de famille

Le conseil départemental des soutiens de famille se réunira le jeudi matin 5 mars à 9 heures 1/2.

Tribunal correctionnel

Audience du 17 février 1908

DÉLITS DE CHASSE

Trois chasseurs qui ont traqué le gibier en temps prohibé, Valens Louis, de Frayssinet-le-Gélat, Magot Basile, de Sénailac, Lacoste Etienne, du Boulvé, sont condamnés à 50 fr. d'amende et à la remise du fusil.

VAGABONDAGE

Savouréy Emile-Sébastien, 55 ans, né à Besançon est un vagabond incorrigible et récidiviste sérieux : pour la 31e fois il comparait devant la justice de son pays.

Le tribunal de Cahors lui inflige 3 mois de prison.

OUTRAGES AUX AGENTS

J. C. jardinier à Cabessut est poursuivi pour outrages aux agents Lemozy et Courjeou ; comme C. fait défaut, le tribunal le condamne à un mois de prison.

CONTREBANDE

Baptiste Valéte, de Sénailac, a été pris par la gendarmerie de Lauzès au moment où il essayait de vendre des allumettes de contrebande.

M. Lacaze, au nom de l'administration des contributions indirectes requiert contre le délinquant qui est condamné à 300 fr. d'amende.

Théâtre de Cahors

L'excellente troupe du théâtre de Montauban donnera ce soir mardi 18 sa dernière représentation de la saison théâtrale.

Mais avant de partir, et pour les adieux de la troupe, M. Déo, le sympathique impresario, a tenu à être agréable aux Cadurciens qui durant cette saison ne lui ont pas ménagé les encouragements, et il a organisé une représentation de gala avec :

CARMEN

le si populaire opéra-comique en 4 actes de MM. Meilhac et Halévy, musique de Bizet.

Il y aura foule ce soir au théâtre, les Cadurciens tiendront à s'y rendre en nombre pour applaudir les excellents artistes qu'ils connaissent bien, MM. Marie, Alban, Colonne, et Mmes Duquenne et Gaconnetti.

**

C'est le Mardi 25 février qu'aura lieu au théâtre de Cahors la sensationnelle représentation de

L'Orpheline des Halles

drame à grand spectacle en 4 actes et 5 tableaux de M. Nader, le grand succès Parisien.

L'interprétation de cette belle pièce a été confiée aux meilleurs artistes de nos théâtres parisiens, en tête desquels est placée Mlle Antoinette Lorry, créatrice à Paris du rôle de Jeanne (l'Orpheline).

Au deuxième tableau, dont l'action se déroule dans un décor absolument nouveau, il nous sera donné d'applaudir le chansonnier Montmartrou Carl Bouis dans ses œuvres. Enfin le grand clou de la soirée sera indiscutablement le 4e tableau : le Cirque Paillasse. Ce tableau durera exactement une heure pendant laquelle défilèrent les attractions extraordinaires engagées par MM. Grandjean et Dufrenne, citons : « Les Borbonnells », acrobates des Folies-Bergère de Paris. Le célèbre sauteur « Cellier », des Folies-Bergère de Paris. Le virtuose musical, « Achille Jauniaux », Le clown « Gougon ». L'Auguste « Palmieri », la charmante Japonaise « Kéline » et son boy « Kimono ». La sensationnelle attraction de l'« Evadé mystérieux », présentée par le professeur « K. de Tolsky ». « Le diable Karrakalla », contorsionniste, éclair infernal la jolie « Pépita ». La voyante « Elvire de Cornalba », et pour terminer l'incomparable « Miss Averino », et son excentrique « Mitchell », dans leurs merveilles de mélange act chant, danses, acrobates, fil de fer comiques et sérieux.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 17 février 1 h. 10 s.

Une bombe

Un engin a été découvert dans la matinée dans l'hôtel du baron Reille à Paris.

L'ex-dictateur Franco

M. Franco, l'ex-dictateur du Portugal, a écrit à un ami de Lisbonne qu'il se fixera probablement en Allemagne.

Trois mois de prison

Le tribunal correctionnel des Seibles-d'Olonne a condamné à 3 mois de prison le curé de Châteaufort, pour exaltation à la révolte et au refus de payer l'impôt.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 18 février, 1 h. 20 s.

L'impôt sur le revenu

Au cours de la séance du Conseil qui a eu lieu ce matin, M. Caillaux, ministre des finances a annoncé qu'il posera la question de confiance sur la suppression des contributions et leur remplacement par l'impôt sur les revenus et par l'impôt complémentaire sur le revenu du chef de famille.

La Commission de réforme fiscale, avec l'approbation de M. Caillaux fusionnerait en un seul article les deux premiers articles du projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu.

AGENCE FOURNIER.

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

L'élection

CHAPITRE XIII

Où l'étranger tient tout ce que promet l'Inconnu

— Eh bien ! tout Arcis va demain être sens dessus dessous, dit Achille Pigoult. Je vais voir ce monsieur pour être le notaire de la chose ! Il y aura deux mille actes à faire.

— Notre roman devient une locomotive, dit tristement Ernestine à Cécile.

— Un comte doublé d'un chemin de fer, reprit Achille Pigoult, n'en est que plus conjugal ; mais est-il garçon ?

— Eh ! je saurai cela demain par grand papa, dit Cécile avec un enthousiasme de parade.

— Oh ! la bonne plaisanterie ! s'écria madame Marion avec un rire forcé. Comment, Cécile, ma petite chatte, vous penchez à l'inconnu !...

— Mais le mari, c'est toujours l'incon-

nu dit vivement Olivier Vinet en faisant à mademoiselle Beauvisage un signe qu'elle comprit à merveille.

— Pourquoi ne penserais-je pas à lui ? demanda Cécile, ce n'est pas compromettant. Puis c'est, disent ces messieurs, ou quelque grand spéculateur, ou quelque grand seigneur... Ma foi ! l'un et l'autre me vont. J'aime Paris ! Je veux avoir voiture, hôtel, loge aux Italiens, etc.

— C'est cela ! dit Olivier Vinet, quand on rêve, il ne faut se rien refuser. D'ailleurs, moi, si j'avais le bonheur d'être votre frère, je vous marierais au jeune marquis de Cinq-Cygne qui me paraît un petit gaillard à faire danser joliment les écus et à se moquer des répu gnances de sa mère pour les acteurs du grand drame où le père de notre président a péri si malheureusement.

— Il vous serait plus facile de devenir premier ministre !... dit madame Marion, il n'y aura jamais d'alliance entre la petite fille des Grevin et les Cinq-Cygne !

— Roméo a bien failli épouser Juliette ! dit Achille Pigoult, et mademoiselle est plus belle que...

— Oh ! si vous nous citez l'opéra ! dit naïvement Herbelot le notaire qui venait de finir son whist.

— Mon confrère, dit Achille Pigoult, n'est pas fort sur l'histoire du moyen-âge...

— Viens, Malvina ! dit le gros notaire, sans rien répondre à son jenne con-

frère.

— Dites-donc, monsieur Antonin, demanda Cécile au sous-préfet, vous avez parlé d'Anicette, la femme de chambre de la princesse de Cadignan ? la connaissez-vous ?

— Non, mais Julien la connaît : c'est la filleule de son père, et il s'en va très bien ensemble.

— Oh ! tâchez donc, par Julien, de nous l'avoir ; maman ne regarderait pas aux gages...

— Mademoiselle ! entendre, c'est obéir, dit-on en Asie aux despotes, répliqua le sous-préfet. Pour vous servir, vous allez voir comme je procède !

Il sortit pour donner l'ordre à Julien de rejoindre le chariot qui retournait à Cinq-Cygne et de séduire à tout prix Anicette.

CHAPITRE XIV

Où le candidat perd une voix

En ce moment, Simon Giguët, qui venait d'achever de faire ses courbettes en paroles à tous les gens influents d'Arcis, et qui se regardait comme sûr de son élection, vint se joindre au cercle qui entourait Cécile et mademoiselle Mollet. La soirée était assez avancée. Dix heures sonnaient. Après avoir énormément consommé de gâteaux, de verres d'orgeat, de punch, de limonades et de sirops variés, ceux qui n'étaient venus chez ma-

dame Marion, ce jour-là, que pour des raisons politiques, et qui n'avaient pas l'habitude de ces planches pour eux aristocratiques, s'en allèrent d'autant plus promptement, qu'ils ne se couchaient jamais si tard. La soirée allait donc prendre un caractère d'intimité. Simon Giguët espérait pouvoir échanger quelques paroles avec Cécile, et il la regardait en conquérant. Ce regard blessa Cécile.

— Mon cher, dit Antonin à Simon en voyant briller sur la figure de son ami l'anréole du succès, tu viens dans un moment où les gens d'Arcis ont tort...

— Très tort, dit Ernestine à qui Cécile poussa le coude. Nous sommes folles, Cécile et moi, de l'inconnu : nous nous le disputons !

— D'abord, ce n'est pas un inconnu, dit Cécile, c'est un comte !

— Quelque farceur ! répliqua Simon Giguët d'un air de mépris.

— Diriez-vous cela, monsieur Simon, répondit Cécile piquée, en face à un homme à qui la princesse de Cadignan vient d'envoyer ses gens, qui a diné à Gondreville aujourd'hui, qui va passer la soirée chez la marquise de Cinq-Cygne ?

— Ce fut dit si vivement et d'un ton si dur, que Simon en fut déconcerté.

— Ah ! mademoiselle, dit Olivier Vinet, si l'on se disait en face ce que nous disons tous les uns des autres en arrière, il n'y aurait plus de société possible.

Les plaisirs de la société surtout en province, consistent à se dire du mal les uns des autres...

— Monsieur Simon est jaloux de ton enthousiasme pour le comte inconnu, dit Ernestine.

— Il me semble, dit Cécile, que monsieur Simon n'a le droit d'être jaloux d'aucune de mes affections...

Sur ce mot accentué de façon à foudroyer Simon, Cécile se leva de ; chacun lui laissa le passage libre, et elle alla rejoindre sa mère qui terminait ses comptes au whist.

<

Arrondissement de Cahors

Cahors

Conférence. — A la dernière soirée hebdomadaire donnée par le corps enseignant de nos écoles, en guise de cours d'adultes au public catussien, nous avons eu le plaisir d'entendre M. Tirlemont, notre très sympathique receveur de l'enregistrement.

Le bon souvenir qu'avait laissé sa première conférence de l'an dernier avait attiré une grande affluente à cette réunion. Nous aurions voulu en publier le compte rendu in extenso que les nombreux lecteurs du *Journal du Lot* nous ont fait plaisir à lire. Mais, malgré nos regrets, nous en sommes réduits, vu l'ampleur du sujet traité, à en donner l'analyse.

M. Tirlemont nous a parlé des syndicats professionnels agricoles dans le Pas-de-Calais, le département de la région du nord où l'organisation syndicale paraît avoir été le mieux comprise, plus étendue et plus féconde en résultats pratiques.

Il a montré comment les syndicats ont remédié aux inconvénients de la petite culture qui domine dans le Pas-de-Calais et comment ils ont amélioré la situation des cultivateurs.

Ceux-ci ont longtemps hésité à s'associer : leur tendance à l'individualisme, leur défiance ont été de sérieux obstacles à l'organisation de syndicats ; mais, grâce aux efforts persévérants de citoyens éclairés et dévoués, des syndicats, nombreux et prospères fonctionnent actuellement, dans le département : syndicats d'arrondissement, cantonaux, communaux.

A côté des syndicats proprement dits ayant en vue, d'une façon générale, l'achat ou la vente en commun, la défense des intérêts professionnels, on trouve des syndicats spéciaux qui s'adressent uniquement à une branche particulière de l'agriculture, tels que le syndicat hippique bouonnais qui s'occupe de l'amélioration de la race chevaline ; les syndicats de planteurs de betteraves, de maraichers ; des syndicats de battage qui se proposent de faire battre et botter la récolte de leurs membres aux meilleures conditions, etc. . . .

M. Tirlemont expose ensuite l'œuvre des syndicats agricoles proprement dits. Tantôt les syndicats rendent directement des services à leurs membres, tantôt ils exercent leur action bienfaisante par l'intermédiaire d'annexes qu'ils créent.

Ils s'occupent principalement de l'achat en commun des engrais, de la nourriture du bétail et des semences ; grâce à eux, des produits purs de tout mélange ont été livrés presque au même prix, et à l'important fermier, et au plus modeste cultivateur du village le plus retiré.

Des syndicats se sont aussi rendus acquéreurs de machines agricoles perfectionnées dont leurs adhérents peuvent successivement faire usage.

Les associations agricoles ont, d'ordinaire, moins bien réussi pour la vente en commun.

Cependant certains syndicats se chargent d'écouler la récolte de leurs membres, d'autres se contentent de grouper les offres et de mettre en rapport producteurs et consommateurs.

La loi de 1884 interdisant aux syndicats de faire acte de commerce, certains ont fondé des coopératives de vente, des caisses de crédit qui ont donné les meilleurs résultats.

Leur intervention en matière d'assurance contre la mortalité du bétail eût été naturelle, mais les nombreuses mutuelles-bétail qui fonctionnent dans le département ont dû se constituer indépendamment des syndicats afin de pouvoir profiter des subventions de l'Etat.

En tout cas, dit en terminant M. Tirlemont, « les syndicats agricoles du Pas-de-Calais donnent un exemple éclairé de services que peut rendre l'organisation professionnelle à la grande famille rurale dans un pays de petite culture comme le nôtre ».

De nombreux applaudissements ont salué cette péroraison.

Comme à l'ordinaire, la soirée s'est terminée par des chants fort bien exécutés par les élèves, sous la direction de leurs maîtres ou maîtresses et par des monologues très gentiments dits.

Notons un nouveau, cependant, quelques jeunes musiciens, sous la direction de M. Adrien Cablat, ont bien voulu agrémenteur encore le programme en nous faisant entendre quelques jolis morceaux.

Que tous ceux qui ont fait preuve de tant de bonne volonté reçoivent nos bien sincères remerciements.

Donelle

Société de Secours Mutuels. — Dimanche, 16 février avait lieu l'Assemblée générale de la société de secours mutuels « L'Amicale de Donelle ». Les sociétaires avaient mis le plus grand empressement à assister à cette réunion ; il n'a été constaté qu'une seule absence non motivée. Depuis trois ans, cette jeune association se montre active et persévérante : un bel avenir lui est assuré. Cette société, dès ses débuts, a fait la preuve des avantages qu'assure la mu-

tualité. Dans le cours de l'année écoulée, elle a distribué la jolie somme de 552 francs à ses membres participants malades ou décédés. Les habitants de Donelle sont éclairés aujourd'hui sur les bienfaits que répand l'Amicale. Nous sommes persuadés que, sans distinction de partis, il se trouvera encore parmi eux beaucoup de gens de cœur qui tiendront à apporter à cette œuvre philanthropique leur appui moral et pécuniaire.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Probité. — Le jeune Maurice Laborie, élève du collège Champollion, a trouvé samedi, jour de foire, à la sortie de la classe, un porte-monnaie contenant une somme de 85 francs. Il s'est empressé de rechercher le propriétaire et a été assez heureux pour le découvrir. Il appartenait à Mme Marroulle, du hameau de Frayssé, commune de Cardaillac.

Ce jeune élève lui a remis et a refusé toute récompense.

Toutes nos félicitations.

Tribunal correctionnel. — Audience du 15 février. — Une seule affaire est appelée.

Léon Lafaurie, âgé de 57 ans, fermier à Sennillac, comparait sous l'inculpation de vol d'une bache en toile. Le tribunal le condamne à 40 jours de prison.

L'audience est levée après plusieurs condamnations à 50 francs d'amende pour délits de chasse en temps prohibé.

La foire. — Notre foire de samedi 15 février a été très forte.

Un foirail. — Transactions très actives sur les animaux de toute catégorie. Ventes nombreuses sur les bœufs d'élevage et d'attelage.

Les bœufs gras ont été payés de 64 à 72 francs les cent kilos ; les veaux et moutons, de 1,10 à 1,20 le kilo.

A signaler, une baisse sensible sur les cochons qui ont valu de 116 à 128 francs les cent kilos, selon qualité.

Les porcelets ont valu de 20 à 40 fr. selon grosseur.

A la halle aux grains. — Marché animé : voici la mercuriale : blé, de 18 à 18,50 l'hectolitre ; avoine, de 8,50 à 8,75 ; maïs, de 15 à 16 francs.

Marché à la volaille. — Volailles 0,90 le demi-kilo ; œufs, de 0,75 à 0,80 la douzaine.

Le marché était peu approvisionné d'oies et de canards morts et de foies d'oies.

Pas de vols à signaler. Les pick-pockets avaient débarqué ici très nombreux, mais le service organisé par la police et la gendarmerie les a empêchés de se livrer à leurs exploits ordinairement lucratifs.

Saint-Céré

Nos foires. — Dans le but de favoriser l'accès de nos foires aux nombreux voyageurs qui s'y rendent, la compagnie du tramway a décidé, à titre d'essai, la création, à partir du 22 courant et pour chaque jour de foire, de deux nouveaux trains spéciaux.

Le premier train supplémentaire correspondra au train d'Aurillac, partant de Bretenoux-Gare à 11 h. 5. La correspondance du train de Saint-Denis étant assurée par le départ du tramway de Bretenoux-Gare à 11 h. 30.

Le deuxième train supplémentaire partira de Saint-Céré à 5 h. 35.

Cette nouvelle disposition permettra au public de rester à Saint-Céré le temps nécessaire pour vaquer à ses affaires.

Statistique agricole. — Samedi dernier la Commission cantonale de statistique agricole s'est réunie à la mairie, sous la présidence de M. le capitaine Doucet, conseiller d'arrondissement.

Il résulte des renseignements fournis par les quinze communes du canton que les récoltes de l'année 1907 ont été bonnes en général.

Malgré le froid et la grêle, la récolte des noix a été bonne, les vendanges assez abondantes ; celle des châtaignes exceptionnellement bonne.

Le nombre des animaux de ferme a augmenté sensiblement en 1907, notamment les veaux et lait de la porce, donc nos marchés sont les mieux approvisionnés de la région et forment une source d'importants revenus pour nos agriculteurs.

Soucyrac

Les sangliers. — Des sangliers ayant été signalés aux environs de Lamartine, les chasseurs de cette région ont organisé une battue à laquelle prirent part 150 nemrods des communes voisines.

On occilla plusieurs bois sans succès, et la journée se termina sans qu'on vit trace de sanglier.

Mais, quelques jours après, une épaisse couche de neige couvrant le sol, on put suivre à la piste et tuer quatre de ces animaux.

Aux environs de Pontverny, à quelques kilomètres de Soucyrac, on a tué dans une semaine sept sangliers, dont l'un pesait 75 kilos et les autres de 40 à 50 kilos chaque.

Détail singulier : L'un d'eux avait une balle ancienne logée dans la cuisse. On a encore vu les traces de deux autres.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil de révision. — Les opérations pour le conseil de révision auront lieu, pour le canton de Gourdon, le 19 février, à 1 heure du soir.

Conseil municipal. — Séance du 16 février 1908. — Séance présidée par M. Linol, maire.

M. Bouygues, désigné comme secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observation.

L'assemblée est consultée sur des demandes de soutiens de famille.

Avis favorable est donné à ces diverses demandes.

M. le maire informe le conseil que la répartition des indemnités de secours aux réservistes n'est pas complètement terminée. Cette répartition s'effectuera conformément aux indications données par M. le maire et approuvées par l'assemblée.

Avis favorable a été donné à une demande de la compagnie des sapeurs-pompiers sollicitant l'autorisation de se constituer en société de secours mutuels.

M. le maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M. le sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts, accordant à la commune une subvention de 10.000 fr. pour réparations d'entretien à exécuter à l'église Saint-Pierre, classée comme monument historique, sous cette réserve que la commune devra parfaire la somme de 14.722 fr. montant du devis dressé par l'architecte des monuments historiques. Soit une dépense nette de 4.722 fr. y compris le crédit de 400 fr. précédemment voté. La pilule est amère et fait faire la grimace. Cependant M. Linol est d'avis d'accepter la subvention de l'Etat et de tenter des démarches pour que la quote-part de la commune soit réduite à salimite la plus restreinte. — Adopté.

Avis favorable est également donné à une demande de chargement et de décharge de foires formulée par la commune de Carlux (Dordogne).

Le conseil vote ensuite une somme de 30 francs pour la souscription en vue de l'érection d'un monument au général Faidherbe.

M. Linol donne communication à l'assemblée des dépenses occasionnées par le service d'assistance pendant le 2^e semestre de 1907. Ces dépenses sont de 1.721 francs. Ce qui porte à 4.300 francs le total des dépenses pour l'année entière.

La somme est de beaucoup supérieure aux prévisions et creuse dans les finances communales un joli trou qu'il faudra combler lors du vote du budget. M. Linol ajoute, en ce qui concerne le nouveau mode de réglementation de ce service, que cette question a été solutionnée au conseil général. La solution adoptée le laisse assez sceptique, toutefois ce système sera appelé en 1908. Pas d'observation.

La séance va être levée lorsque M. Pardes, conseiller municipal de la section de Costeraste, intervient en faveur de la construction d'un chemin.

Il insiste pour que ce chemin soit fait de suite. Le conseiller de Costeraste produit des arguments excellents et parfois malicieus. M. Dauliac, adjoint, appuie très vivement la motion Pardes. Le maire lève les bras au ciel. Pas d'argent ! Sur l'insistance de MM. Pardes et Dauliac, le conseil adopte enfin une motion invitant le service vicinal à produire à bref délai l'avant-projet du chemin demandé.

L'assemblée ayant à examiner en séance privée quelques affaires d'assistance et l'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée.

Marché aux noix. — Même tendance à la hausse. L'hectolitre varie de 13 à 17 fr. Les cerneaux, en hausse de 2 fr., ont été payés 64 fr. les 50 kilos.

Gramat

Répression des fraudes. — Par arrêté préfectoral, M. Campros, garde-champêtre à Gramat, est nommé agent de prélèvements.

Alvignac

Bureau de bienfaisance. — Par arrêté préfectoral, M. Ludovic Bergououx est nommé délégué administratif du Bureau de bienfaisance d'Alvignac, en remplacement de M. Brel, décédé.

Souillac

Par décret présidentiel en date du 28 janvier, M. Louis Louradoux est nommé sous-lieutenant commandant la subdivision des sapeurs-pompiers à Souillac.

Chef nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Conférence

Le Groupe d'éducation populaire de Fumel organise pour le samedi 29 février une conférence publique, gratuite et contradictoire.

Cette conférence aura lieu à 8 h. 1/2 du soir dans la vaste salle de l'hôtel Delluc.

Le citoyen Emile Arnaud, président de la Ligue internationale de la Paix et de la Liberté, traitera le sujet suivant : *L'avenir de la Guerre et de la Paix*

La Conférence de la Haye

Dans les circonstances actuelles, le sujet traité étant d'une grande importance, nous espérons que les pères de famille fumelois viendront en grand nombre pour écouter la parole autorisée du brillant conférencier.

Concours agricole

Comité des fêtes. — Concours musical Réunion préparatoire.

A cette réunion à laquelle avaient été convoqués toutes les personnes de bonne volonté, le président du comité 1902, M. Laville, a fait connaître le but poursuivi, les résultats espérés.

Il est ressorti clairement de ses explications que les fêtes en perspective, tout en donnant du mouvement et de la gaieté à notre petite localité, répondraient à un désir bien légitime de tout le commerce local, qui y trouverait sans nul doute quelques avantages.

Il a donc été décidé qu'il serait fait appel à toute la population ; mais particulièrement aux commerçants pour contribuer à la réussite des fêtes qui auront lieu en septembre à l'occasion du concours agricole, sous les auspices de la municipalité de Fumel.

Il demeure donc entendu que le comité d'organisation aura à se mettre en rapport avec la municipalité, ainsi qu'avec le bureau du Comice agricole, pour s'entendre afin de réduire les dépenses et surtout de donner le plus de publicité et d'éclat possible aux fêtes.

Dans cette réunion à laquelle assistaient une cinquantaine de personnes, le comité des fêtes a été à l'unanimité, constitué comme suit :

Président : M. Laville Félix.

Vice-présidents : MM. de Connac, Cahlat.

Secrétaire général : M. Sarrault.

Commissaires généraux : MM. Lescaud, Tanays, Gimbal, Bassaut.

Treasorier : M. Veyries.

Treasorier-adjoint : M. Périer.

Secrétaires-adjoints : MM. Castillon, Lagé, Castex, Avezou H., Delrieu, Lalané.

Commissaires : MM. Pélissou, Dubert Emile, Popie, Courance, Avezou R., Bru Paul, Vitrac R., Delbrel R., Portois, Delmas P., Dubert A., Cantegril, Calagué Pierre.

VOITURES ZEDDEL, 10-12 H.P.

4 Cylindres Double Phéon Entrée latérale Prix 7.000 francs

AGENT EXCLUSIF : Maurice LOSTE, Place Tourny, Bordeaux.

Chronique agricole

LA RÉCOLTE DES CIDRES EN 1907

Le Ministère de l'agriculture vient de publier l'évaluation de la récolte des cidres, en France, en 1907, d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture.

Elle s'élève à un total de 2.739.170 hectolitres (chiffres provisoires), contre 2.174.384 hectolitres (chiffres définitifs) récoltés en 1906.

Cette énorme différence se répercute sur tous les départements producteurs. Le plus gros producteur, l'Ille-et-Vilaine, qui avait récolté en 1906, 3.558.000 hectolitres, n'en a eu en 1907 que 420.000. Après lui viennent le Calvados 250.000 ; les Côtes-du-Nord, 234.500 ; le Morbihan, 230.000 l'Orne, 155.000 ; l'Eure, 170.000 ; la Seine-Inférieure, 172.000 ; la Mayenne, 115.000.

Au total, soixante-trois départements ont produit du cidre et les plus petites récoltes sont celles de l'Indre-et-Loire (80 hectolitres) et du Lot-et-Garonne (85 hectolitres).

Voici du reste la récapitulation de la récolte par régions agricoles, en hectolitres :

	1907	1906
Nord-Ouest	1.836.793	16.751.385
Nord	558.967	2.508.027
Nord-Est	37.738	80.140
Ouest	49.865	1.922.218
Centre	84.26	171.217
Est	34.672	102.686
Sud-Ouest	28.385	33.900
Sud	116.904	141.101
Sud-Est	1.550	710
Corse	»	»
Total	2.739.170	21.714.384

Bibliographie

Le Censeur politique et littéraire

H. Bismarck J. ERNEST-CHARLES, Directeur Sommaire du 15 février 1908

Le Point de vue psychologique, par André Joussain. — Petites villes d'Italie : Ferrare, par André Maurel. — Les Indigènes musulmans algériens et le Service militaire, par Paul Fraycourt. — Les Châlières de la Cathédrale, par André Foulon de Vaulx. — La vie littéraire, L'honneur de Pierre Millet et la satire de Robert Lannay, par J. Ernest-Charles. — Poème, Chanson pour moi-même, par Alfred Mortier. — Le théâtre, d'Engène Scribe à Paul Gavault, par Emile Mauds. — Revue des Revues, en faveur de la culture française. — *Carnet du Censeur*, Les quatre-vingts ans de Tolstoï. — Le « Salon des Poètes », par A. F. V. — En Suisse française. Bataille de morts, par Jean Violette. — La Vente Brunetière. — A la salle Chauchat.

Tous les samedis. — Le numéro : 0 fr. 25. Abonnements : France : un an 10 fr. ; Etranger : 12 fr. 50. Abonnement d'essai de trois mois : 3 fr.

Administration : 155, rue Saint-Honoré, 155, Paris.

Sommaire du Monde Illustré

La Tragédie de Lisbonne qui a coûté la vie au Roi Dom Carlo et au Prince héritier Dom Luis, vient d'avoir un dénouement avec « Les funérailles des Victimes ».

Grâce aux documents qu'il a reçus de ses correspondants ou envoyés spéciaux, le *Monde Illustré*

groupe sur les événements du Portugal, dans son numéro de la semaine, une série d'illustrations tout-à-fait curieuses.

Outre cette actualité sensationnelle il y aura grand intérêt pour les lecteurs à parcourir les deux articles accompagnés de gravures, consacrés à la nouvelle Direction des Gobetins et au Musée de la Fraude, l'une des plus suggestives curiosités ignorées de Paris.

Fondation (Aveyron), 17 novembre 1907. — Souffrant de douleurs, j'ai trouvé beaucoup de soulagement en employant des Pilules Suisses. Bassière Médard. (Sign. leg.) 1 fr. 50 la boîte franco. Glaessel, pharmacien, rue Grammont, 28, Paris

Chemin de fer d'Orléans

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 10) ; *Touraine, Bretagne Aubeigne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées : *La Touraine et ses Châteaux*. 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUBE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERQUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

De Tours à Nantes.

De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans ainsi que 4 tableaux itinéraires *Touraine, Bretagne, Aubeigne, Pyrénées*, entourés de reproductions photographiques, sont également mis en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

Billets d'excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande

1^{re} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 68 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest

ge aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises le 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

LA GOUTTE

La goutte se manifeste principalement chez les arthritiques par une douleur plus ou moins vive dans les genoux, le talon, la plante du pied, lesorteils et fréquemment les articulations. Le traitement le plus efficace consiste à prendre tous les jours une dose de Sel de Vittel. La boîte de Sel de Vittel pour traitement de 20 jours, est envoyée contre mandat de 3 fr. 15 adressé à M. J. Boillot 20, rue Geoffroy l'Asnier, à Paris. A Cahors, pharmacie Fournié.

Bulletin Financier

Paris 17 février

Ainsi que l'a dit M. Ribot l'autre jour, il suffit de parler du départ de M. Cailiaux pour faire monter la Rente.

Ce bruit fantaisiste mis aujourd'hui en circulation fait gagner 20 centimes à notre 3 0/0 qui clôture à 97,30.

Le reste du marché par contre se montre faible et hésitant.

Les affaires sont calmes.

Les fonds russes se tassent légèrement : le 5 0/0 nouveau à 96,82, le 3 0/0 1891 à 71,05 ; 1890 à 69,05 et le Consolidé à 85,15.

L'Extérieure espagnole cote 94,25 et le Turc 96,07.

Les chemins français conservent une bonne attitude.

Les Etablissements de crédit sont irréguliers : La Banque de Paris est lourde à 1472, le crédit Foncier se représente à 704, le crédit Lyonnais est en hausse à 1206.

Les délégations 4 0/0 de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine se tiennent à 451,50.

Les actions ordinaires de la Naversberg Falun Copper (série B) introduites récemment sur le marché en Banque de Paris, se négocient activement aux environs de 46 fr.

L'action Chenard et Walcker est ferme à 436 fr.

On annonce pour le 18 courant l'introduction sur le marché, par les soins de l'honorable maison Desfossez et Fabre, frères, des actions Montebras qui sont déjà l'objet de demandes assez nombreuses.

Bonne nouvelle pour Cahors

« Quand le bateau a sombré, chacun sait comment on aurait pu le sauver ». Quelle vérité toujours neuve dans ce vieux dicton ! Le sel avis qui puisse être profitable est celui qui est donné à temps. C'est l'avertissement aussi bon que précieux qui vous est donné par cette personne de Cahors. Il apporte l'espoir et le courage aux personnes souff

Chemin de fer d'Orléans

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)
Des billets d'aller et retour individuels, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéhard (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 63 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Une intéressante innovation à la gare de Paris-Quai d'Orsay

Rappelons que la Compagnie d'Orléans vient de mettre en service des omnibus et coupés automobiles pour le transport rapide des voyageurs et de leurs bagages de la gare de Paris-Quai d'Orsay à domicile et vice-versa.

Ces automobiles desservent les principaux trains. Les demandes sont reçues dans toutes les gares du Réseau qui fournissent tous renseignements utiles.

Alsacien marié, 35 ans, connaissant à fond l'Agriculture et la Viticulture, demande gérance ou emploi correspondant. Excellentes références. Ecrire BOLL, Dr « Journal d'Alsace » à Strasbourg.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

RELIGIEUSE, donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ecr. Maison Eurot, à Chantenay, Nantes.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Intern. de Paris 1900
NEURALGIES
Migraines, Neurosthanie et toutes Maladies nerveuses. Guérison certaine par les PILULES CRONIER
ASTHME BRONCHITIS
Prix : 3 fr. La boîte en bois. P. poste
Dépôt: Schmitt, pl. 75, rue La Boétie, Paris
ET TOUTES PHARMACIES, FRANCE ET ÉTRANGER.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Intern. de Paris 1900
ASTHME CATARRHE OPPRESSION
GUÉRIS par les TUBES LEVASSEUR
60 ans de succès. BOITE : 3 fr. franco.
Phlé ROBIQUET, membre de l'Acad. de Médecine
5, rue du Roule, PARIS
DANS TOUTES LES PHARMACIES, FRANCE-ÉTRANGER



DÉPÊCHEZ-VOUS

d'acheter la
POCHETTE - SURPRISE

Vous pourrez gagner **UN MILLION** le 15 MARS prochain et une **PRIME OFFERTE GRATUITEMENT**. Les Primes sont délivrées immédiatement, sans aucun tirage et elles valent jusqu'à MILLE FRANCS!!

La POCHETTE-SURPRISE (la seule autorisée par Arrêté Ministériel et préparée sous le contrôle d'un commissaire de police), contient 3 billets de loteries à UN franc et une Surprise. Elle est vendue 3 fr. dans toute la France, chez les banquiers, changeurs, buralistes, libraires, etc. P. recevoir direct envoyez un mandat-poste de 3.20 à M. l'administrateur de la POCHETTE-SURPRISE, 16, rue de Turbigo, Paris. Lettre recom. 3.50. Étranger 3.75.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS
(EN FACE LE THÉÂTRE)

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION
PRIX LES PLUS RÉDUITS. — MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX

Pharmacie spéciale pour la préparation des ordonnances

Huile de Foie de Morue de Norvège. — Vins de Quinquina, Kola, Coca, titrés

OBJETS DE PANSEMENT ET D'HYGIÈNE

BANDAGES. — BAS A VARICES. — DOUCHES D'ESMARCK

Pâte dentifrice. — Elixir dentifrice. — Eau de Cologne extra
Savon de toilette anglais marque GIBBS

Paul GARNAL

PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot
Inspecteur des Pharmacies du Lot

Le Reconstituant et le Dépuratif

LE PLUS ÉNERGIQUE ET LE PLUS AGRÉABLE A PRENDRE
est sans contredit

LA PHOSPHIODE

La PHOSPHIODE, introduite dans l'organisme, est de suite assimilée et remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue.

Cette préparation, d'une assimilation parfaite, présente l'avantage de faire absorber l'Iode à l'état de nature et de pouvoir être absorbée par les estomacs les plus délicats. Elle renferme, en outre, du Phosphate de Chaux ASSIMILABLE et, dans chaque flacon, les principes médicamenteux contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue, ce qui permet aux Médecins de l'ordonner, été comme hiver, à la place de l'Huile de Foie de Morue.

Elle doit être prise par tous ceux, enfants ou grandes personnes, qui ont à redouter, la phthisie, les rhumatismes, les maladies de poitrine, les maladies des os, les engorgements ganglionnaires.

• Elle est le grand remède pour hâter le retour des forces, stimuler l'appétit, fortifier les bronches.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, CAHORS

Imprimerie A. Coueslant

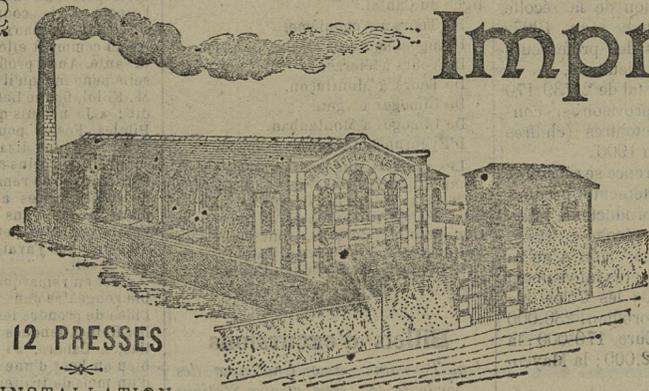
1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à Pélectricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS